



POLITIQUE DES DEVOIRS



Cycle
primaire



1. Objectif et principes des devoirs

L'objectif des devoirs est de connecter le processus d'apprentissage entre l'école et la maison.

Ces objectifs peuvent être remplis sous différentes formes :

- Préparation à l'apprentissage en classe
- Révision
- Pratique et/ou consolidation de apprentissages faits en classe
- Extension et application des acquis dans de nouveaux contexte.

Les devoirs ne sont pas une extension de la journée scolaire, ils doivent présenter une valeur ajoutée par rapport au travail effectué en classe

2. La forme des devoirs

Les devoirs peuvent prendre de nombreuses formes différentes. Ils doivent tenir compte des capacités des enfants et de leur rythme d'apprentissage.

Les enseignants sont responsables de la détermination des formes de devoirs qui conviennent à leurs élèves en suivant les principes suivants :

- Les devoirs doivent être appropriés, significatifs, proportionnés et réalisables.
- Les élèves doivent comprendre l'objectif et les exigences des devoirs dans les différents domaines du programme scolaire. Ceci doit être communiqué et discuté avec eux au début de chaque année scolaire et de chaque semestre. Les élèves doivent également comprendre l'objectif et les exigences des devoirs tels qu'ils leur sont attribués ; cela renforcera la motivation des élèves à accomplir un devoir au meilleur de leurs capacités.
- Les devoirs peuvent donner aux élèves l'occasion de sélectionner, d'intégrer et d'appliquer les connaissances et les compétences acquises dans un domaine du programme scolaire à un autre domaine du programme scolaire.
- Les devoirs doivent être adaptés si nécessaire/différenciés en fonction des capacités, des intérêts et des besoins des élèves.
- Le délai d'exécution des devoirs doit être raisonnable, prendre en compte la tranche d'âge des élèves, leurs besoins d'apprentissage particuliers et la nature de la tâche confiée.
- Les devoirs peuvent être assignés à la fois à court et à long terme.
- Les devoirs doivent être transparents et communiqués à des périodes régulières et par des canaux établis. L'utilisation de Teams ou d'autres outils TIC peut être utile.
- Les élèves qui ont été absents doivent réfléchir à la question de savoir s'ils ont besoin ou non de rattraper un devoir et quel serait le délai approprié pour le rendre.
- Lorsqu'ils attribuent des devoirs, les enseignants doivent rester attentifs au bien-être des élèves.
- Les enseignants devraient communiquer entre eux et coopérer.

- Lorsque des devoirs écrits sont assignés, il convient de trouver un bon équilibre entre les exigences qui peuvent être fixées dans un certain nombre de matières. Réaliser toute une série de devoirs dans un délai imparti peut aider les élèves à développer leur autonomie, les préparant ainsi à leurs futures études.
- Les devoirs ne doivent pas être la norme pendant les vacances.

3. Les devoirs par niveau

P1/2

Les seuls devoirs qui devraient être donnés sur une base quotidienne régulière aux enfants de 1ère et 2ème année sont 10 à 15 minutes de pratique de la lecture ou d'une autre matière avec un parent. Cela ne signifie pas pour autant que d'autres petits devoirs ne peuvent pas être donnés (+/- 10 min par jour).

P3

La 3ème année étant une transition entre les classes inférieures et supérieures de l'école primaire, on peut s'attendre à ce que les enfants fassent des travaux de référence simples, ainsi qu'à ce qu'ils commencent à travailler leurs tables de multiplication (20 minutes par jour). La pratique régulière de la lecture (10-15min par jour) doit être poursuivie.

P4/P5

Les 4ème et 5ème année sont une préparation progressive à l'école secondaire et par conséquent, les devoirs doivent devenir plus réguliers et plus académiques. Les travaux inachevés peuvent être complétés, l'orthographe préparée, les tables apprises, les travaux de référence, les travaux manuels, la lecture.... Les devoirs doivent être limités à 30 minutes, quelle que soit la vitesse à laquelle l'enfant travaille. (Cela n'inclut pas la lecture quotidienne de 15-20 minutes).

Les devoirs ne doivent pas être considérés comme une évaluation formelle, puisque l'enfant peut avoir été aidé par ses parents et que le soutien éducatif disponible dans une famille peut être différent de celui d'une autre. Néanmoins, les devoirs doivent toujours être vérifiés et corrigés en classe.

Il pourra être demandé aux élèves qui n'accomplissent pas entièrement tous les travaux à l'école (parce qu'ils sont perturbateurs ou refusent de travailler) d'accomplir ces tâches à la maison. En tant que tel, ce travail ne doit pas être compris comme un devoir classique à la maison mais s'ajoute aux devoirs normaux. Toutefois, les enseignants en informeront les parents.

Bertrange, le 1^{er} septembre 2025



Petra REINHARDT

Directrice adjointe MAT/PRI

Beigeordnete Direktorin KiGa/GS

Deputy Director NUR/PRI